



**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

PREF 72

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRÊTE N° 24/666 du

12 DEC. 2024

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Olivier DUBOSC**  
Directeur général des services du Département de la Sarthe

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Vu l'arrêté n° 21-4824 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur DUBOSC, Directeur général des services du Département de la Sarthe,

**ARRETE**

ARTICLE 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUBOSC, la délégation de signature fixée par l'arrêté du 2 juillet 2021 susvisé sera exercée du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus par :

- Madame Marie SAJOUS, Directrice générale adjointe, Chargée de la Direction générale adjointe des Routes et mobilités.

ARTICLE 2 Madame le Payeur départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DUBOSC et Madame SAJOUS et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 12 DEC. 2024  
après dépôt en préfecture le 12 DEC. 2024  
après publication ou notification le 13 DEC. 2024